



Contrat de location non valide

Par **Kimy28**, le **19/07/2008** à **10:44**

Bonjour,

Je dois signer un contrat de location pour un bail débutant le 1er août 2008.
Mon bailleur m'a envoyé un contrat qui ne correspond pas à la loi n°2008-111 du 8 février 2008. Il a simplement rayé la mention "deux" pour écrire "un".

De plus, mon nom et adresse sont mal orthographiés et les dates figurant sur les différents documents (contrat, acte de cautionnement...) ne sont pas les mêmes.

Je lui en ai fait part, il me demande de corriger les erreurs manuellement et de lui renvoyer le dossier signé accompagné du dépôt de garantie et d'un acompte de 200€ qui sera encaissé immédiatement.

Que dois-je faire? A-t-il le droit de me demander cet acompte?

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **19/07/2008** à **23:08**

S'il a rayé la mention "deux" et écrit "un" elle concerne quoi, cette mention ?

Par **Kimy28**, le **20/07/2008** à **01:06**

elle concerne le depot de garantie qui est passé à un mois de loyer au lieu de deux depuis le 8 fevrier 2008 loi pour le pouvoir d'achat

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008** à **08:05**

Et bien, vous voyez ! Votre propriétaire vous demande de rectifier, manuellement, les exemplaires du bail. C'est donc logique. Il devait être en possession des anciennes éditions, non encore rectifiées en mise à jour de la loi de 2008.

Pour l'acompte, il s'agit d'un acompte sur le montant de votre premier versement correspondant au loyer + provisions sur charges + 1 mois de loyer à titre de caution. Les 200 € seront, normalement, déduits lorsque vous ferez votre 1er versement en août prochain. Voulant être certain que vous ne lui ferez pas faux-bond au dernier moment, il encaissera cet acompte. Là encore, c'est logique et rien à redire.

2 petites précautions utiles :

- la caution d'un mois de loyer doit s'entendre sans les charges,
- conserver précieusement tous les écrits qui vous sont adressés par votre propriétaire et faites une copie systématiquement de tout ce que vous lui adressez.

Par **Kimy28**, le **20/07/2008** à **21:37**

merci beaucoup pour toutes ces infos